

# Mesures sanitaires pour la réouverture des sites maçonniques

#COVID19





## SOMMAIRE

- Réouverture des sites
- Entrée sur le site (4)
- Conservation d'identification des utilisateurs
- Sortie du site
- Agapes
- Désinfection (3)
- Climatisation/ventilation
- Engagement & Signature





# Réouverture des sites

Par communiqué commun du 12 mai 2020, les **signataires, représentant les plus grandes Obédiences maçonniques françaises** ont fait part de leur décision de **fixer une date commune de réouverture des Temples et de reprise des travaux maçonniques.**

En l'état actuel de la situation sanitaire et des textes susvisés, la date de réouverture sur le territoire de la **France Métropolitaine** est fixée à partir du **mardi 1er septembre 2020.**

Néanmoins, trois critères sont à prendre en compte pour cette réouverture : **La situation sanitaire générale du département dans lequel est situé le site, la capacité du site à mettre les acteurs en sécurité et la fréquentation locale pour éviter les déplacements nombreux.**

Pour ces deux derniers points, vous trouverez dans ce document, **issu de trois réunions de la Commission inter-obédientielle du protocole sanitaire COVID19**, toutes les informations nécessaires ainsi que les procédures à respecter.



# Entrée sur le site (1/4)

## Accueil sur les lieux :

- Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique** dès l'entrée et devant les Temples
- **Porter un masque** lorsque vous recevez du public (FF,SS,Visiteurs)
- **Rappeler l'obligation de porter un masque** à l'intérieur du site en applications des règles sanitaires gouvernementales édictées le 1er août 2020.
- **Afficher les règles** à respecter à l'entrée et dans l'enceinte du bâtiment
- Pour les Tenues, inviter les Frères et Soeurs à **rejoindre directement leur Loge**
- Préconiser l'**utilisation d'affaires personnelles** (décors, stylos)
- Etre en capacité de **proposer un masque à usage unique** aux Frères et Soeurs n'en disposant pas.



## Entrée sur le site (2/4)

### Gestions des espaces communs :

**Les zones de circulation (couloirs, escaliers ...)** doivent être utilisées uniquement pour les déplacements. **Tout rassemblement même ponctuel est interdit.**

- Si possible, séparation des flux entrant et sortant :

Soit avec des portes et des accès distincts,

Soit en séparant l'entrée en 2, par exemple avec un poteau guide-fil.

- **Les portes restent ouvertes; sous réserve de la réglementation incendie, afin de limiter la manipulation des poignées.**

**Ascenseur** : L'utilisation de l'ascenseur est réservé aux PMR (affichage du nombre de personnes maximum)



# NOMBRE DE PERSONNES LIMITÉES



02

PERSONNES MAXIMUM  
SONT AUTORISÉES SIMULTANÉMENT  
DANS L'ASCENSEUR

# Entrée sur le site (3/4)

## Gestes barrières :

- Respecter la distanciation physique d'au moins 1m
- Porter un masque
- Éviter de se serrer les mains
- Éviter les embrassades et les accolades
- Limiter les déplacements
- Se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique (avant de mettre les gants pour les Tenues)
- Éternuer dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique

*Attention : un masque mal positionné est un masque dangereux !*



## Entrée sur le site (4/4)

### Optimiser la gestion des flux et fluidifier la déambulation :

- Mettre en place des **créneaux d'arrivée** pour les Tenues afin de limiter la concentration de personnes.
- Assurer le **contrôle des distances** dans les files d'attente (pour le tuilage, l'entrée en Loge)
- Organiser le **sens de circulation** à l'intérieur du bâtiment (fléchage, marquage au sol)
- Éviter la sédentarisation : **neutraliser les chaises/bancs ou les retirer**
- **Laisser vacant un siège sur deux dans le Temple**
- Reporter les conférences ou autre événement ouvert au public

*Les mesures pour lutter contre le COVID 19 viennent s'ajouter aux habituelles mesures de sûreté préconisées ( limiter les attroupements, entrée rapide dans les locaux ...)*



# Conservation d'identification des utilisateurs des locaux

Lors de chaque réunion dans les locaux, les adhérent.es sont informé.es que les listes d'émargements sont transmises soit par mail à une personne préalablement désignée (couvreur/ resp locaux /autre)

soit par mail soit par dépôt dans une boîte aux lettres dédiée à cet effet.

Ces listes sont conservées durant un mois dans un lieu sécurisé (*physique ou serveur*).

**RAPPEL : Ces listes ne seront utilisées que pour prévenir les personnes présentes en cas de COVID avéré. Elles seront détruites entièrement à la fin du délai de conservation.**



## Sortie du site

- La sortie doit s'effectuer **dans le respect des distanciations physiques**
- Tous les participants devront rester **masqués** jusqu'à leur sortie du bâtiment
- Les Frères et les Soeurs ne doivent **pas rester attroupés devant la sortie.**

➡ **Pour la prochaine Tenue : Recommander aux membres de bien laver leurs gants.**

**Dans le cas de prêt, prévoir un endroit de dépôt séparé.**



# Agapes

*Les agapes sont suspendues sauf pour les sites disposant d'un restaurateur professionnel en mesure de faire appliquer les mesures sanitaires gouvernementales*

Pour les sites concernés, voici le protocole à respecter :

- Positionner du gel hydroalcoolique à l'entrée du restaurant, passage obligatoire
- Positionner les chaises en quinconce
- Filmer la nourriture ( buffet)
- Le sel, poivre, sucre et sauces doivent être présentés sous emballage
- Prévoir des couverts en plastique emballés et jetables
- Prévoir un service à table préalable ou pendant le repas avec serveur masqué comme dans le cadre des restaurants extérieurs.
- Deux Frères/Soeurs doivent être désigné.e.s pour servir à boire et manipuler les bouteilles
- Tout déplacement impose de remettre le masque et de suivre le marquage au sol

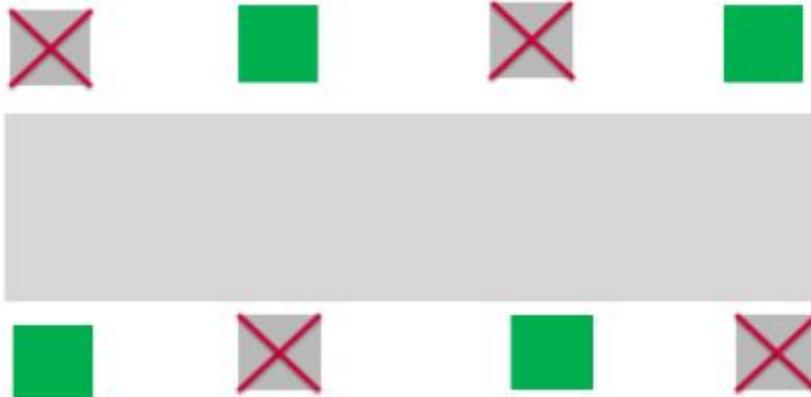


UTILISATION

DE LA SALLE HUMIDE



Veuillez respecter la disposition du réfectoire comme précisé dans le schéma ci-dessous :





# Désinfection (1/4)

## Protocole de nettoyage des outils/Temples

- Mettre à disposition de produits nettoyants (lingettes)
- Mettre du papier à usage unique
- Mise en place de poubelles

Le Maître des Cérémonie aidé par un ou deux Frères/Soeurs nettoient tous les outils et les plateaux après chaque réunion avant d'être rangés.

De plus, les plateaux, micros, accoudoirs, poignées de portes, zones de contact manuel devront être désinfectés avant et après usage.

Enfin, l'aération de la salle doit également être réalisée à la fin des réunions.

# Désinfection (2/4)

## Nettoyage des parties communes et sanitaires (effectué par le CDU)

**Couloirs et parties communes :** Nettoyage quotidien (poignées de portes, sols, bureau) et aération

### **Sanitaires :**

Fiche de suivi de nettoyage à afficher récapitulatif :

- Aération quotidienne
- Nettoyage point de contact/ ascenseur
- Utilisation de produits nettoyants virucides
- Utilisation d'Essuie-main papier (pas de sèche main) et de papier toilette en bobine
- Nettoyage quotidien (avant/après)

# Désinfection (3/4)



## Nettoyage du restaurant

Après les agapes, une **désinfection** doit impérativement être réalisée sur :

- Les tables
- Les chaises
- Les poignées de meubles de rangement

**Un lavage rigoureux de la vaisselle doit être de mise.**

**De plus, l'utilisation de produits adaptés (antiviral EN 14476) est préconisée.**

# LES BONS GESTES FACE AU CORONAVIRUS : OÙ JETER LES MASQUES, MOUCHOIRS, LINGETTES ET GANTS ?



Ces déchets doivent être jetés dans un **sac poubelle dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.**



Lorsqu'il est rempli, ce sac doit être **soigneusement refermé, puis conservé 24 heures.**



Après 24 heures, ce sac doit être jeté dans le **sac poubelle pour ordures ménagères.**



Ces déchets ne doivent **en aucun cas être mis dans la poubelle des déchets recyclables** ou poubelle «jaune» (emballages, papiers, cartons, plastiques).



# Climatisation



**Ventiler largement les espaces fermés, pour réduire la concentration pathogène par apport d'air neuf via ventilation naturelle ou mécanique**

Ventilation naturelle : ouverture des fenêtres ou des portes, conduit de ventilation dit statique (type cheminée naturelle), par grilles de façades, etc

Ventilations mécaniques spécifiques : peuvent permettre de créer des zones protégées par surpression ou flux complémentaire d'air neuf.

**Éviter la recirculation d'air pour limiter la remise en suspension de particules virales**

Désactiver les appareils de climatisation (ventilo-convecteurs, split systèmes,).

Basculer les unités de traitement d'air avec recirculation sur 100% d'air neuf



# Engagement de respect du protocole sanitaire COVID 19 mis en place dans les locaux mis à disposition de la Loge

Je soussigné.e ..... , Président.e de la Loge..... à l'Orient de  
.....

m'engage à respecter et à faire respecter par tous.te les adhérent.es de l'association les mesures sanitaires et organisationnelles déployées par le bailleur des locaux dans lesquelles est hébergé ma loge, ceci afin de préserver au maximum la santé et la sureté de tous.

Je déclare que tous.tes. les adhérent.s ont été informées de leur responsabilité d'être vigilant.es concernant leurs état de santé permettant la reprise d'une activité maçonnique.

Chaque adhérent.e s'engage s'il /elle présente des symptômes du Covid-19 et/ou a été en relation avec une personne atteinte du virus, à le déclarer et à en tirer les conséquences immédiatement de non-participation à nos réunions ; sauf à mettre en danger sa santé et celle d'autrui.

Il est rappelé que la reprise d'une activité maçonnique suppose le strict respect des règles d'hygiène et de sécurité telles qu'énoncées dans les consignes émises par l'Obédience / l'Association/ etc...

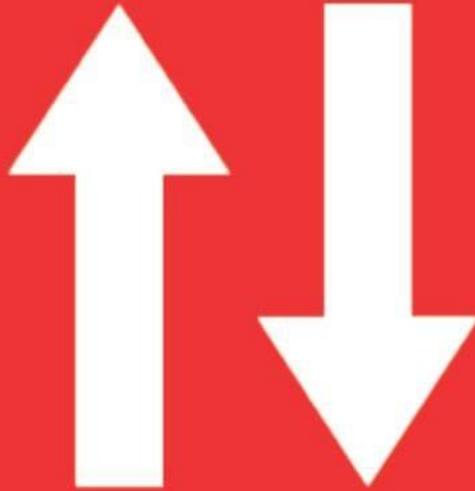
En tant que Président.e, je m'engage à me conformer sans restriction au protocole sanitaire,

Fait à ....., le.....

Signature du / de la Président.e

Pour la loge.....

**GARDEZ VOS  
DISTANCES !**



**1M ENTRE CHAQUE  
PERSONNE**